



ENSEMBLE, ON Y ARRIVE !

# CHARTRE DE LABELLISATION BOUGE AVEC MOI

Le nombre de personnes sédentaires ou ne pratiquant pas ou peu d'activité physique ne cesse d'augmenter en France et dans notre région. Cela a un impact sur leur santé et leur bien-être, en termes de maladies cardiovasculaires, de surpoids, de diabète... Face à cette situation, l'ARS Hauts de France a conçu « Bouge avec moi », un programme expérimental et innovant fondé sur les recommandations de l'Inserm en matière de marketing social. Ce programme a pour objectif de valoriser, prioritairement auprès des femmes de la région, la pratique d'activités anti-sédentarité et/ou physiques. Comme son nom l'indique, il met l'accent sur un levier motivationnel fort - la pratique d'activités en duo ou en groupe - et sur l'effet d'entraînement que cela suscite.

Ce programme, lancé le 1<sup>er</sup> juin 2017, s'appuie notamment sur une campagne de communication digitale et sur les réseaux sociaux. Elle valorise deux bénéfices immédiats de l'activité physique : le bien-être et la création de lien social. Le site Internet [bougeavecmoi.com](http://bougeavecmoi.com) propose de nombreuses ressources, pour le public cible (suggestions d'activités, conseils, carnet de bord personnalisé, agenda des activités en région, etc.) mais aussi pour l'ensemble des organismes qui souhaitent agir aux côtés de l'Agence et promouvoir le programme (ressources à destination des professionnels, outils de communication, etc.). Cet engagement collectif des acteurs des secteurs public, associatif, privé... de la région est l'une des conditions de réussite du programme « Bouge avec moi ». L'ARS souhaite ainsi créer autour de cette initiative une dynamique fédératrice, en créant le label « Bouge avec moi ».

## **ARTICLE 1**

Le label peut être attribué à :

- Un événement, une action ou une activité qui permet la pratique d'activités anti-sédentarité ou physiques pour les amateurs : course, randonnée, sortie découverte du patrimoine, journée portes-ouvertes d'un club de sport, journée « sans ascenseur » organisée par une entreprise, etc.

- Une structure publique ou privée qui dispose d'un programme ou d'une politique incitant à la pratique d'activités anti-sédentarité ou sportive, en interne (à l'intention de ses membres, ses salariés, etc.) ou en externe (à l'intention de ses clients, partenaires, etc.).

- Une structure publique ou privée faisant la promotion du programme « Bouge avec moi » en interne (à l'intention de ses membres, ses salariés, etc.) ou en externe (à l'intention de ses clients, partenaires, etc.) : mise en ligne de bannières « Bouge avec moi » sur les sites internet, intranet, réseaux sociaux des structures, parution d'articles dans les publications internes ou externes, etc.

## **ARTICLE 2**

Les événements, actions ou activités bénéficiant du label « Bouge avec moi » peuvent s'adresser à tous les publics et à tous les âges. Conformément à l'esprit du programme « Bouge avec moi », il est toutefois préférable qu'ils s'adressent particulièrement aux femmes, quel que soit leur âge. La promotion de l'activité en binôme ou en groupe est également préférable.

## **ARTICLE 3**

Le label « Bouge avec moi » est délivré de façon tacite à tout événement, action, activité ou organisme s'engageant à respecter la présente charte. L'ARS Hauts-de-France se réserve le droit de retirer l'autorisation d'utilisation du label « Bouge avec moi », de faire interdire la diffusion des actions et des documents et de faire valoir cette interdiction, dans tous les cas où il est porté à sa connaissance que l'usage qui en serait fait ne respecterait pas les conditions prévues par la présente charte.

#### **ARTICLE 4**

Les supports de communication diffusés à l'occasion d'événements, d'actions ou d'activités bénéficiant du label « Bouge avec moi » doivent comporter le logo « Bouge avec moi » et l'adresse du site Internet du programme : [bougeavecmoi.com](http://bougeavecmoi.com)

#### **ARTICLE 5**

Les événements, actions ou activités labellisés « Bouge avec moi » doivent garantir la sécurité des participants, être conformes aux bonnes mœurs, à la décence morale et aux réglementations de toute nature en vigueur.

#### **ARTICLE 6**

La présence d'un référent désigné au sein de la structure, se portant garant que les événements, actions et activités organisées avec l'utilisation du label « Bouge avec moi » sont conformes à la présente charte.

#### **ARTICLE 7**

L'autorisation d'utilisation du label « Bouge avec moi » est accordée, sauf notification différente de l'ARS Hauts-de-France, pour une durée maximale de deux années. Elle peut être reconduite avec ou sans modification, sur demande du promoteur selon les conditions spécifiées dans la charte de labellisation.

#### **ARTICLE 8**

L'autorisation d'utilisation du label « Bouge avec moi » est accordée à titre gratuit.

#### **ARTICLE 9**

L'ARS Hauts-de-France est propriétaire de la marque et du label « Bouge avec moi »

#### **ARTICLE 10**

L'ARS Hauts-de-France décline toute responsabilité liée à l'usage du label « Bouge avec moi » ou dans le cadre d'événements, actions, activités, programmes ou de toutes autres démarches bénéficiant du label.

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE LABELLISATION

ENSEMBLE, ON Y ARRIVE !

Nom et adresse de l'organisme demandeur :

.....

Forme juridique de l'organisme demandeur :

.....

Objet social de l'organisme demandeur :

.....

Nom, prénom, qualité et coordonnées du référent « Bouge avec moi au sein de l'organisme demandeur :

.....

La demande de labellisation concerne :

**Un événement, une action ou une activité que vous organisez**

- Intitulé : .....
- Objet : .....
- Public visé : .....
- Lieu et date : .....

**Un programme ou une politique favorisant les activités anti-sédentarité ou physiques au sein de votre organisme**

- Objet : .....
- Description détaillée du programme ou de la politique, et des actions mises en œuvre dans ce cadre :  
.....  
.....
- Public visé : .....
- Lieu : .....

**La promotion du programme « Bouge avec moi » auprès de vos parties prenantes externes ou internes**

- Public visé : .....
- Moyens mis en œuvre : .....
- Date ou période : .....

Le demandeur reconnaît avoir lu et compris la charte de labellisation « Bouge avec moi » et s'engage à la respecter.

Date .....

Lieu .....

Nom, prénom, qualité .....

Signature

**Pour tout renseignement :**

Hinde TIZAGHTI / 03 62 72 86 54 / bougeavecmoi@ars.sante.fr

Cette demande de labellisation doit être adressée par **mail à bougeavecmoi@ars.sante.fr** avec pour **objet « Demande de labellisation »**. L'organisme demandeur peut se prévaloir du label « Bouge avec moi » dès lors qu'un accusé réception lui a été délivré. L'organisme labellisé s'engage à faire figurer sur les supports de communication diffusés à l'occasion d'événements, d'actions ou d'activités bénéficiant du label « Bouge avec moi » le logo « Bouge avec moi » et l'adresse du site Internet du programme : bougeavecmoi.com



## CONTACT

Hinde TIZAGHTI / 03 62 72 86 54 / [bougeavecmoi@ars.sante.fr](mailto:bougeavecmoi@ars.sante.fr)